

Principes d'engagement des structures accueillant un collégien en stage de 3^{ème}.

Le stage d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les collégiens de classe de troisième. Cette expérience clé doit leur permettre la découverte du monde professionnel, des métiers et d'ouvrir leur champ des possibles.

Que vous soyez dirigeant d'entreprise, salarié, fonctionnaire, indépendant, vous êtes un potentiel passeur d'expérience et de connaissance, révélateur de passions ! Accueillir un stagiaire, c'est affirmer votre attachement au territoire en renforçant le lien entre l'École et le monde professionnel et devenir acteur de cette relation.

Il s'agit de donner envie au jeune, de permettre le changement des représentations du monde professionnel et de vous engager concrètement dans une démarche de responsabilité sociétale.

Afin de favoriser la réussite de cette période de découverte, vous vous engagez à :

- identifier et définir le rôle d'un tuteur de stage ;
- proposer un accueil personnalisé et un stage de qualité. Ce stage peut être construit autour des facettes multiples que composent un métier ou bien autour de la variété des métiers présents au sein de vos services ;
- porter une attention particulière aux candidatures des élèves scolarisés dans les collèges identifiés comme prioritaires (collèges REP/REP+...) afin de favoriser l'égalité réelle.

Pour vous accompagner dans votre rôle de structure accueillante, vous pouvez vous référer au guide accessible à cette adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid109415/le-tuto-des-stages-le-portail-d-information-sur-les-stages-en-entreprise.html&xtmc=tutodesstages&xtnp=1&xtr=1>.

En termes de réglementation, veuillez prendre connaissance des différentes dispositions relatives à l'accueil d'un stagiaire de 3^{ème} que vous vous engagez à respecter (<http://eduscol.education.fr/cid46879/sequence-d-observation-en-classe-de-troisieme.html>).

En cochant la case d'acceptation de ce document, depuis le site stage3e.loire-atlantique.fr, je m'engage à respecter les « principes d'engagements des structures accueillant un-e collégien-ne en stage de 3^{ème} ».